

Livre blanc des pratiques PRISME

Favoriser les partenariats
engagés entre entreprises et
organismes communautaires



IMAGINE
CANADA





Imagine Canada est un organisme de bienfaisance national et bilingue dont l'action a pour but de renforcer les organismes de bienfaisance et les organismes à but non lucratif canadiens pour qu'ils puissent, à leur tour, mieux servir les individus et les communautés.

Contactez-nous

imaginecanada.ca
info@imaginecanada.ca

2 St Clair Ave East, Suite 300
Toronto, ON M4T 2T5

Droit d'auteur © 2025 Imagine Canada. Le contenu de cette publication électronique peut être reproduit, en tout ou en partie, par des organismes de bienfaisance et à but non lucratif à des fins non commerciales, à condition qu'Imagine Canada soit mentionné comme éditeur original, en indiquant l'année de publication, le titre de la publication et la source du document original (lien vers la publication électronique ou lien vers le site Web). Dans tous les autres cas, aucune partie ne peut être reproduite sans l'accord écrit préalable d'Imagine Canada.

Crédit photo de couverture : Christopher Babcock (Shutterstock)

ISBN: 978-1-55401-459-0

Ce rapport est également disponible en anglais – [PRISM Practices White Paper : Advancing Purpose-Driven Partnerships Between Business and Community Organizations](#).



Nous aidons d'importantes entreprises canadiennes à accroître leurs retombées dans la collectivité en leur offrant des ressources et une validation indépendante de leurs efforts. Nous proposons des références et des pratiques exemplaires afin de consolider les partenariats entre les OBNL et les entreprises, de favoriser la philanthropie et le bénévolat au Canada et de contribuer à un transfert plus équitable des ressources vers les OBNL et les communautés.

Créée en 1988, la Certification d'Imagine Canada accorde un sceau de confiance aux entreprises qui versent au moins 1 % de leur bénéfice avant impôt aux collectivités dans lesquelles leurs employé.e.s vivent et travaillent. Outre la Certification, nous offrons des évaluations sur mesure, des formations spécialisées et du soutien aux partenariats pour aider les entreprises à bonifier et à communiquer leurs stratégies d'incidence sociale et d'investissements communautaires.

Contactez-nous

imaginecanada.ca/en/prism
prism@imaginecanada.ca

Remerciements

Le développement des Pratiques et la publication de ce livre blanc n'aurait pu se faire sans l'appui de nos principaux partenaires nationaux, les contributions régulières des entreprises membres du Réseau PRISME ainsi que l'appui complémentaire de la Fondation RBC dont l'investissement continu dans des initiatives comme celles-ci renforce l'apprentissage commun et le dialogue dans le secteur à impact social.

Nous remercions les membres de l'équipe d'Imagine Canada de ses contribution à ce document, dirigé par Holly Stanczak en tant qu'auteure principale, et notamment Devon Ayer, Jodene Baker, Bill Harper, Eeman Khan, Julie Ma, Bruce MacDonald, Noéline Le Jeune, Nicole Fernando-Mills, Émilie Pontbriand et Alex Pryse.

De plus, nous remercions et souhaitons reconnaître les personnes suivantes dont la vision et l'expertise ont contribué à l'élaboration des pratiques : Wanda Brascoupe, Tracy Deans, Kathryn Cooper, James Temple, Angela Reid, Mike Ronchka, Bruce Lawson, Narinder Dharni, Andrew Troup, Jocelyn Nelson, Katy Elder, Megan Conway, Kate Banting et Shawna Peddle.

Enfin, nous remercions les entreprises suivantes qui ont accepté de participer au projet pilote conçu autour de la première itération des pratiques : Alectra Inc., Canada Vie, Co-operators, Ecclesiastical Insurance, First West Credit Union, GreenShield, Innovation Federal Credit Union, Medavie, Prospera Credit Union, Proof Strategies, Starbucks Coffee Canada et Suncor.

Nous remercions également les consultant.e.s qui ont participé aux premières ébauches des sections équité et sur la vérité et la réconciliation : Mojdeh Cox (Cox & Co.), qui a travaillé avec Joe Antone (Antone Consulting), un collaborateur des communautés des Premières Nations qui a relu et fourni des commentaires sur les parties portant sur les questions de vérité et de réconciliation.

Contenu du livre blanc

Imagine Canada : faire le pont entre les secteurs privé et caritatif	<u>1</u>
Sommaire	<u>2</u>
Terminologie et portée : définitions et mise en contexte	<u>4</u>
Introduction : L'importance de l'investissement communautaire des entreprises au Canada	<u>5</u>
Au cœur du problème : besoins grandissants et confiance fragilisée	<u>6</u>
À la recherche d'un modèle à suivre : plaidoyer pour des pratiques communes	<u>8</u>
L'angle mort des cadres ESG : la place de l'investissement communautaire	<u>9</u>
Ce qui distingue les Pratiques PRISME : une solution issue du secteur privé pour les partenariats avec les OBNL	<u>10</u>

Les Pratiques PRISME : un cadre d'action	<u>11</u>
La genèse des Pratiques PRISME	<u>16</u>
Intégration des pratiques en matière d'équité et d'inclusion	<u>19</u>
Mettre les pratiques en œuvre : apprentissage intégré, analyse comparative et rétroaction avec le programme PRISME	<u>20</u>
Prochaines étapes : l'avenir des Pratiques PRISME	<u>22</u>
Annexe B : Un mot sur l'équité et les Pratiques	<u>31</u>
Annexe A : Liste complète des pratiques et indicateurs	<u>23</u>
Annexe C : Un mot sur la réconciliation et le savoir autochtone	<u>35</u>
Références	<u>36</u>

Imagine Canada : faire le pont entre les secteurs privé et caritatif

Imagine Canada est un organisme de bienfaisance national et bilingue dont l'action a pour but de renforcer les organismes de bienfaisance et les organismes à but non lucratif canadiens pour qu'ils puissent, à leur tour, mieux servir les individus et les communautés. Les changements et l'action naissent d'actions collectives. C'est pourquoi nous défendons des politiques publiques qui aident les communautés, plus d'équité dans le financement versé aux communautés et plus de collaboration entre les secteurs privé, caritatif et public afin de proposer des solutions à la hauteur des défis des communautés.

De concert avec ses pairs et par l'intermédiaire de ses activités de plaidoyer, de recherche et de ses ressources conçues pour développer les capacités des organismes, Imagine Canada s'efforce à bâtir une société plus juste pour tout le monde. Notre vision du Canada est celle d'un pays fort où les organismes de bienfaisance travaillent aux côtés des entreprises et des gouvernements pour créer des communautés résilientes et dynamiques.



Le programme de certification des entreprises d'Imagine Canada

Depuis 1988, le programme des Entreprises généreuses reconnaissait les entreprises qui s'engageaient à verser au moins 1 % de leur bénéfice avant impôts à des causes communautaires. Programme national

pionnier, il a contribué à faire des dons d'entreprise la norme au Canada. Depuis, bien des choses ont changé. Au fil du temps, les entreprises ont exprimé le souhait d'aller au-delà du seuil de 1 % et de travailler avec Imagine Canada pour créer des partenariats étroits

et fondés sur la confiance avec les OBNL. Parallèlement à l'évolution des attentes envers l'engagement social des entreprises, ce changement de mentalité a donné l'impulsion pour transformer le programme d'Entreprises généreuses en ce qui est aujourd'hui le Réseau des

Sommaire

La visibilité et la valorisation accrues des investissements communautaires des entreprises dans le cadre de leur engagement social ont soulevé une question importante : **comment les entreprises peuvent-elles s'assurer que leurs efforts sont efficaces, stratégiques et accueillis avec confiance?** Trop souvent, la valeur des dons et du bénévolat n'est pas pleinement exploitée en raison de sous-investissement, de travail en vase clos au sein des entreprises ou de déconnexion par rapport aux besoins de la communauté et de la stratégie d'affaires. Contrairement à d'autres sujets du portefeuille des principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), notamment la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la gestion du risque et les pratiques de travail, l'investissement communautaire est rarement accompagné d'outils, de points de référence et de conseils pourtant requis pour obtenir des résultats durables.

Ce livre blanc présente les Pratiques PRISME, soit un cadre de pratiques conçu avec l'aide d'organismes à but non lucratif (OBNL) et testé sur le terrain. Ces Pratiques aideront les membres du Réseau des entreprises engagées PRISME d'Imagine Canada à planifier, à exécuter et à évaluer leurs programmes de dons et de

bénévolat de façon stratégique et équitable. Ces pratiques sont le résultat d'un processus exhaustif comprenant recherche, consultation et projet pilote auquel ont participé d'importantes entreprises canadiennes. Elles viennent pallier une lacune évidente dans le paysage actuel de l'impact social des entreprises, soit l'absence de pratiques exemplaires collectives et crédibles applicables à l'investissement communautaire et aux partenariats avec le secteur des OBNL.

Le cadre proposé s'articule autour de quatre domaines d'intervention clés : la stratégie, le partenariat et la collaboration, la vérité et la réconciliation, et l'évaluation et la déclaration d'information. Il offre une voie à suivre pour intégrer l'investissement communautaire et les partenariats avec les OBNL à d'autres efforts ESG et initiatives d'impact social et s'ancre dans cinq principes fondamentaux : centré sur la communauté, fondé sur la confiance, intégré aux activités de l'entreprise, réfléchi et adaptable.

Les Pratiques PRISME ne constituent pas une liste de contrôle, mais un outil flexible d'auto-évaluation et d'apprentissage conçu pour aider les entreprises, quel que soit leur point de départ. Le cadre s'appuie d'ailleurs sur l'ensemble des éléments du programme PRISME, incluant notamment un outil



Cadre PRISME

Le cadre proposé s'articule autour de quatre domaines d'intervention clés :

- la stratégie
- le partenariat et la collaboration
- l'évaluation et la déclaration d'information
- la vérité et la réconciliation

d'analyse des écarts, des activités d'apprentissage entre pairs, des données de référence et un sondage de rétroaction auprès des OBNL partenaires.

Imagine Canada invite les entreprises à se joindre au Réseau PRISME afin de contribuer à la prochaine phase de l'engagement communautaire responsable du secteur privé. Ensemble, nous pouvons créer des partenariats encore plus forts et inclusifs entre les entreprises et les communautés, ancrés dans l'engagement social et conçus pour réaliser des résultats à long terme.

Présentation du livre blanc

- **Les partenariats entre les entreprises et les OBNL sont incontournables, mais sous-utilisés** pour relever les défis d'ordre social et gagner la confiance du public.
- **Les entreprises sont de plus en plus appelées** à harmoniser leurs programmes de dons et de bénévolat avec leur stratégie d'affaires, leurs priorités ESG et les valeurs des communautés.
- **La plupart des entreprises ne savent pas comment** déterminer l'efficacité des programmes de dons et de bénévolat, surtout dans le contexte canadien.
- **Les entreprises examinent les meilleures pratiques philanthropiques en matière de confiance**, se demandant comment elles peuvent appliquer les enseignements de ce nouveau domaine à leur travail au sein des communautés.
- **Les Pratiques PRISME offrent une feuille de route pratique**, élaborée avec l'aide des OBNL et ancrée dans quatre domaines de pratique : la stratégie, le partenariat et la collaboration, la vérité et la réconciliation, et l'évaluation et la déclaration d'information.
- **Le cadre a été conçu pour un maximum de flexibilité** et mise sur l'amélioration continue plutôt que sur des normes rigides.
- **Outre les Pratiques, le programme PRISME offre d'autres instruments pour soutenir les entreprises**, dont des outils d'auto-évaluation, des analyses comparatives et la rétroaction fournie par des OBNL.
- **Le Réseau PRISME invite les entreprises à se joindre à une communauté d'apprentissage collaborative** afin de contribuer à façonner l'avenir des partenariats entre entreprises et OBNL au Canada.

Terminologie et portée : définitions et mise en contexte

Le langage utilisé pour parler de la responsabilité et de l’impact social des entreprises évolue rapidement et se caractérise par une certaine incohérence selon les industries et acteurs. Dans le présent livre blanc, nous utilisons les termes et définitions suivants.

Tableau 1
Termes et définitions

Terme	Définition
Investissement communautaire (IC)	Il renvoie aux efforts des entreprises visant à favoriser le bien-être des communautés sous forme de contributions financières, en nature ou pro bono; de programmes de bénévolat du personnel et de dons de contrepartie; etc. Dans le présent document, ce terme est utilisé comme synonyme de « programmes de dons et de bénévolat des entreprises ». Les Pratiques ont été conçues pour orienter et bonifier les stratégies d’IC et leur mise en pratique, de même que les partenariats avec les OBNL de manière générale.
Engagement social de l’entreprise (ESE)	Un concept plus vaste que l’IC, il renvoie à l’engagement général d’une entreprise à faire une différence sur le plan social ou environnemental, y compris les activités commerciales comme l’approvisionnement social. Dans ce livre blanc, l’ESE représente le contexte global à l’intérieur duquel évolue l’IC.
Responsabilité sociale des entreprises (RSE)	Un terme utilisé traditionnellement pour parler de philanthropie et d’initiatives sociales, mais de plus en plus remplacé par ESE.
Principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)	Les paramètres ESG guident les entreprises dans l’évaluation des risques et opportunités en matière de durabilité et de responsabilité sociale. On constate un chevauchement accru avec l’IC, particulièrement en matière d’évaluation, de déclaration d’information et de responsabilité. Ces trois éléments ont été intégrés aux Pratiques.
Partenariat avec les OBNL	Une relation collaborative entre entreprises et OBNL qui peut comprendre les programmes de dons et de bénévolat, mais aussi le partage de connaissances, le travail de plaidoyer et l’engagement du personnel. Tous les partenariats avec un OBNL n’incluent pas nécessairement des IC, et toutes les activités d’IC ne représentent pas des partenariats étroits et durables. Les Pratiques visent à créer une base solide pour favoriser le développement et le succès des partenariats entre entreprises et OBNL.
Impact collectif	Un modèle de collaboration transsectorielle visant à solutionner des problèmes sociaux complexes. Les initiatives d’impact collectif se caractérisent par un programme et des systèmes d’évaluation communs, des activités mutuellement favorables, des communications continues et une coordination dédiée. Les IC d’une entreprise ne contribuent pas nécessairement directement aux efforts d’impact collectif. Cependant, les Pratiques PRISME encouragent, si possible, l’harmonisation avec des approches collaboratives et systémiques.

Les programmes de dons et de bénévolat ainsi que les partenariats avec les OBNL sont au cœur des Pratiques PRISME. On reconnaît cependant que l’IC et les autres concepts mentionnés ci-dessus se chevauchent et que l’IC s’inscrit dans un paysage complexe façonné par des partenariats, modèles de collaboration et systèmes de changement social. Dans le présent document, il est parfois question de « partenariat avec les OBNL et investissement communautaire » pour souligner la double priorité des Pratiques. Ainsi, elles visent à bonifier les façons de donner des entreprises, mais aussi leurs approches pour travailler avec les OBNL comme collaborateurs stratégiques à long terme afin de réaliser des résultats dans les communautés.

Introduction : L'importance de l'investissement communautaire des entreprises au Canada

Dans toutes les régions du Canada, les communautés doivent relever des défis complexes et interreliés, à commencer par la croissance des inégalités jusqu'à la précarité en matière de logement, en passant par l'adaptation climatique et la réconciliation. En même temps, la confiance du public envers les institutions se fragilise¹. Dans cette situation, marquée à la fois par un sentiment d'urgence et d'opportunité, l'engagement social des entreprises sous forme de programmes de dons et de bénévolat doit jouer un rôle prépondérant.

L'investissement communautaire constitue l'un des moyens à grande visibilité à la disposition des entreprises pour soutenir le changement social. Idéalement, l'investissement communautaire aide les OBNL à répondre à des besoins urgents dans leur communauté, favorise la collaboration transsectorielle et renforce la confiance et l'engagement du personnel, de la clientèle et d'autres partenaires².

L'investissement communautaire des entreprises gagne en importance alors que le taux de don et de bénévolat des particuliers au Canada ne cesse de reculer. En 2023, seulement 32 % de la

population a fait du bénévolat contre 41 % en 2018 et 44 % en 2013³. La part des personnes qui font des dons de bienfaisance a, lui aussi, connu une baisse marquée, chutant de 82 % en 2013 à 54 % en 2023⁴. Ces tendances mettent en évidence une opportunité croissante pour les entreprises de contribuer à combler cette lacune en encourageant la générosité, en renforçant l'engagement civique par le biais de leurs programmes pour les employé.e.s et, en fin de compte, en inspirant la prochaine génération à adopter les valeurs philanthropiques et le leadership communautaire.

« Toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, profitent lorsqu'elles investissent dans les communautés où elles font des affaires. J'ai vu à de nombreuses reprises les progrès sociaux et économiques réalisés grâce à la collaboration des secteurs privé et caritatif. Plus que jamais, nous avons besoin de cette collaboration pour relever certains des plus importants défis économiques vécus par des collectivités partout au Canada. »

– Candace Laing, présidente et cheffe de la direction, Chambre de Commerce du Canada

En chiffres

Figure 1

Bénévolat au Canada

Pourcentage de Canadien.ne.s faisant du bénévolat, 2013–2023

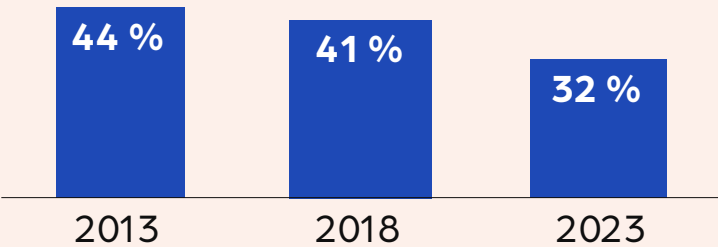
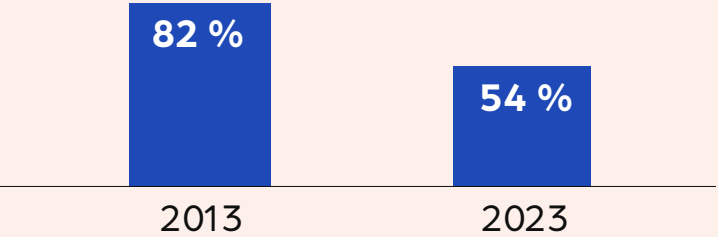


Figure 2

Canadien.ne.s faisant des dons de bienfaisance

Pourcentage de Canadien.ne.s faisant des dons de bienfaisance, 2013 et 2023



Au cœur du problème : besoins grandissants et confiance fragilisée

Malgré le potentiel de l'investissement communautaire, les entreprises y allouent souvent peu de ressources et échouent à l'harmoniser avec leur stratégie d'affaires^{5,6}. On rencontre fréquemment de petites équipes qui travaillent en vase clos, ont peu d'influence et des processus de planification incohérents⁷. Durant nos consultations, les spécialistes de l'engagement social des entreprises (ESE) nous ont fait part de nouvelles pressions :

- Traduire l'impact communautaire en valeur pour l'entreprise.
- Obtenir l'approbation à l'interne pour les initiatives communautaires.
- Intégrer l'investissement communautaire à la stratégie ESG.
- Évaluer les progrès et faire des analyses comparatives efficaces.
- Intégrer des principes fondés sur la confiance

En 2025, l'investissement communautaire des entreprises doit passer à un niveau supérieur pour répondre aux attentes du public. Ce n'est plus le fait de donner qui permet de se distinguer, mais la façon de le faire. Sans rien enlever à

l'importance des dons, le public juge désormais de l'efficacité du geste en fonction de son authenticité et de sa concordance avec les valeurs globales de l'entreprise donatrice⁸. Promouvoir la « générosité » d'une entreprise sur la seule base de ses activités de don et de bénévolat ne rend plus justice à la complexité de l'engagement social des entreprises de nos jours. Le public s'attend à plus qu'un simple chèque et se méfie de campagnes marketing vides de gestes concrets. Selon elles, la philanthropie des acteurs du secteur privé se doit d'être stratégique, équitable et pleinement intégrée aux valeurs des entreprises^{9,10,11}. Devant la complexité sans précédent des défis sociaux et environnementaux, la barre des attentes en matière d'impact atteint de nouvelles hauteurs.

Pourtant, les idées progressistes en matière de partenariat demeurent une rareté, exception faite des subventions de projets. Ainsi, de nombreux OBNL fonctionnent avec des capacités restreintes malgré une demande croissante pour leurs services, au lieu de tirer parti de leur grande expertise et de la confiance que leur voue la communauté dans le cadre de partenariats étroits¹². Certaines pratiques répandues comme les dons ad hoc, les campagnes

ponctuelles et les partenariats de surface ne répondent généralement pas aux besoins des communautés et ne permettent pas de faire avancer les objectifs de l'entreprise ni de réaliser l'impact souhaité¹³.

Selon une récente étude publiée par Imagine Canada, les OBNL répondant à des questions sur leurs partenariats avec des entreprises affirment que les partenariats à long terme et fondés sur la confiance font une réelle différence pour leur capacité à réaliser leur mission et un impact social¹⁴. De même, les entreprises commencent à s'intéresser aux pratiques philanthropiques fondées sur la confiance afin d'appliquer les leçons tirées de ce nouveau domaine à leurs activités communautaires.

« Les grandes entreprises [qui] offrent des dons ponctuels sont très importantes, mais les entreprises qui font régulièrement des dons sans restriction autour de 25 000 \$ font la plus grande différence pour notre travail. »

- Tiré de l'étude Concilier les perspectives¹⁵

À présent, pour être efficaces, les partenariats avec les OBNL et les investissements communautaires doivent dépasser le cadre transactionnel et le financement ou le versement de subventions de courte durée. Ils doivent s'inscrire dans une relation basée sur la confiance, une responsabilité mutuelle et un engagement à long terme. À l'opposé, une générosité mal avisée peut se traduire par un gaspillage de ressources, des risques réputationnels et des occasions manquées de démontrer un leadership efficace¹⁶.

À la lumière de ces constats, Imagine Canada s'est donné comme objectif de développer le Réseau PRISME de manière à aider les entreprises à nouer des relations solides, mais aussi à en faire un catalyseur de générosité pour le secteur privé au Canada. Sur la base de recherches exhaustives et de consultations, le Réseau PRISME offre aujourd'hui des conseils stratégiques, des outils pratiques et une expertise développée en collaboration avec les OBNL afin d'aider les entreprises à rendre la planification, la mise en œuvre et l'évaluation de leurs efforts d'engagement social plus efficaces. Il vient combler des lacunes en matière de stratégie, d'évaluation et de conception de partenariat et, en ce faisant, établit le bien-fondé de l'investissement communautaire et aide les entreprises à augmenter leur impact dans les communautés de façon crédible, collaborative et en phase avec les attentes changeantes.

« [Elles] se mettent de la partie pour rehausser leur profil, et ça se comprend. Mais seules quelques [entreprises] prennent vraiment le temps de comprendre les réels besoins d'une communauté. »

– Tiré de l'étude Concilier les perspectives¹⁷

Les entreprises sont nombreuses à vouloir emprunter une voie différente dans ce dossier; or, il leur manque une feuille de route généralement acceptée pour la bonne façon de donner. En l'absence d'attentes et de principes directeurs communs, même les efforts les mieux outillés peinent à atteindre leur objectif. Les Pratiques PRISME viennent combler ce vide. Élaborées en consultation avec des chefs de file du secteur des OBNL et des spécialistes de la RSE au Canada, elles proposent un cadre commun pour la conception de stratégies qui s'inscrivent dans les objectifs des entreprises, sont crédibles et bénéficient de l'expertise des communautés. Elles partent du principe qu'une philanthropie bien exécutée requiert plus que de la générosité, soit une approche structurée, une responsabilité mutuelle et un partenariat durable.¹⁸

La prochaine section permettra d'explorer l'absence d'une base commune et d'expliquer pourquoi les entreprises ont besoin d'un ensemble de pratiques communes pour orienter et renforcer leurs stratégies d'investissement communautaire.

À la recherche d'un modèle à suivre : plaider pour des pratiques communes

Contrairement à la gestion de la chaîne d'approvisionnement, des ressources humaines et d'autres activités clés des entreprises, il n'existe, à l'heure actuelle, pas de pratiques exemplaires au Canada applicables spécifiquement aux investissements communautaires et aux partenariats avec les OBNL. En effet, la majorité des entreprises travaillent en vase clos sans points de référence, conseils ou données partagées. Par conséquent, les équipes responsables de l'investissement communautaire manquent d'assises pour optimiser leurs partenariats, d'autant plus si des collègues provenant des ressources humaines, du marketing, etc. sont affecté.e.s à des rôles en investissement communautaire sans expérience ni éducation en développement ou impact communautaire.

Les entreprises sont dans une position unique pour stimuler la générosité envers le secteur des OBNL, générer des résultats collectifs et générer un important rendement des investissements sur le plan social. Cependant, sans outils communs, l'investissement communautaire demeure souvent :

- De nature ad hoc ou transactionnelle
- Mal défini par rapport aux priorités des communautés
- À l'écart du processus de prise de décisions interne et de la stratégie globale en matière d'ESG.

Les Pratiques PRISME comblent cette lacune systémique avec un cadre cohérent et crédible conçu pour aider les entreprises et les communautés à mieux collaborer.

« Donner pour atteindre le seuil de 1 pour cent n'est plus suffisant. Les entreprises veulent montrer qu'elles agissent de manière responsable, maximiser l'effet de leurs contributions et développer des relations étroites avec leurs partenaires communautaires. »

– Bruce MacDonald, président-directeur général d'Imagine Canada

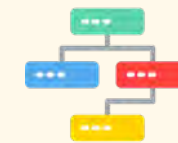
L'angle mort des cadres ESG : la place de l'investissement communautaire

La plupart des cadres ESG, malgré leur importance accrue, offrent peu d'orientation en matière d'investissement communautaire. L'élément « social » fait le plus souvent référence à des données internes sur la main-d'œuvre ou aux droits de la personne. On trouve peu de détails sur l'aspect externe de l'impact dans la communauté, particulièrement en ce qui concerne les programmes de dons et de bénévolat¹⁹.

Ainsi, la Global Reporting Initiative fait brièvement mention de l'investissement communautaire²⁰, tandis que l'International Sustainability Standards Board²¹ et le Sustainability Accounting Standards Board l'ignorent presque complètement²². D'autres normes émergentes, comme celles proposées par la Corporate Racial Equity Alliance s'annoncent prometteuses, mais sont toujours en cours de développement²³ et ne sont pas adoptées à grande échelle.

De manière générale, la conception des cadres ESG s'inscrivait dans l'objectif d'aider les investisseurs à évaluer le risque et la valeur à long terme d'un projet, plutôt que d'orienter les entreprises vers un engagement véritable avec les communautés ou de relever des défis d'ordre social. Cette réalité place les équipes d'engagement social des entreprises devant un vide important.

Plus qu'un détail, ce manquement relègue l'investissement communautaire au second rang à un moment où les questions de confiance, de responsabilité et d'impact à l'échelle locale attirent l'attention. Sans direction claire, l'investissement communautaire risque de demeurer dans l'ombre, d'être sous-évalué dans les stratégies ESG et négligé comme moteur de l'acceptation sociale, de l'engagement des communautés et de la confiance envers les marques. Tandis que les entreprises manquent d'orientation, les besoins dans les communautés continuent de grandir.



Pratiques PRISME cadre

Les Pratiques PRISME contribuent à corriger ces manquements avec un cadre structuré et testé sur le terrain, qui aide les entreprises :

- À renforcer la place de l'investissement communautaire dans les stratégies ESG
- À mettre l'investissement communautaire en phase avec la stratégie d'affaires et avec les priorités des communautés
- À solidifier les partenariats avec les OBNL, fondés sur la confiance
- À améliorer la transparence et la déclaration d'information.

L'utilisation des Pratiques permettra aux entreprises de répondre adéquatement aux examens, de faire preuve d'authenticité et de livrer des résultats à la hauteur des besoins.

Ce qui distingue les Pratiques PRISME : une solution issue du secteur privé pour les partenariats avec les OBNL

Au Canada et à l'échelle mondiale, plusieurs initiatives ont émergé pour orienter les activités philanthropiques et celles des entreprises. Toutefois, en ce qui concerne les défis particuliers des programmes de dons et de bénévolat, surtout dans le contexte canadien, le paysage demeure fragmenté.

Des outils comme B Corp et 1 % for the Planet offrent une certaine valeur, mais ne s'appliquent souvent qu'à certaines causes ou manquent de profondeur en ce qui concerne les partenariats avec les OBNL. D'autres initiatives proposées par The Circle on Philanthropy et Fondations philanthropiques Canada ont donné un coup de pouce à la philanthropie fondée sur la confiance. Cependant, elles s'adressent aux bailleurs de fonds privés plutôt qu'aux entreprises.

Il ne fait aucun doute que malgré une sensibilisation accrue, les équipes en entreprise manquent d'orientations accessibles quant aux pratiques de dons et de bénévolat efficaces, particulièrement en ce qui a trait à la connaissance de la réalité des OBNL, au développement de relations fondées sur la confiance et à l'obtention de résultats sur le plan social et des affaires.

Les Pratiques PRISME sont uniques. Elles offrent une feuille de route crédible, pratique et foncièrement canadienne pour inscrire l'impact communautaire dans les objectifs d'affaires.

Voilà le rôle déclaré de PRISME. Fruit d'une collaboration étroite avec des chefs de file des secteurs caritatif et privé, les Pratiques PRISME aident les entreprises à prendre en considération d'autres éléments que les dollars dépensés pour améliorer la planification, l'exécution et l'évaluation de leurs partenariats avec des OBNL et leurs efforts d'investissement communautaire. Elles placent la voix des OBNL au cœur de l'action, favorisent l'harmonisation stratégique et encouragent l'amélioration continue.

Les Pratiques PRISME sont uniques. Elles offrent une feuille de route crédible, pratique et foncièrement canadienne pour inscrire l'impact communautaire dans les objectifs d'affaires.

Les Pratiques PRISME : un cadre d'action

Afin de répondre aux défis mentionnés dans les sections précédentes, Imagine Canada a fait valoir sa voix de facilitateur et de défenseur du secteur à impact social a réuni des chefs de file des secteurs privés et caritatifs pour créer un cadre pratique reposant sur des valeurs. Ce dernier serait composé d'un ensemble de pratiques qui répondent directement aux besoins et contraintes réels.

À l'intérieur de l'engagement social des entreprises, l'investissement communautaire occupe une place à part en raison de son potentiel unique de créer de la confiance, de favoriser l'inclusion et de renforcer l'impact social à long terme. Pourtant, il ne reçoit ni la reconnaissance ni les ressources à la hauteur de ce potentiel. Les Pratiques PRISME offrent une solution pratique, soit des orientations claires et crédibles conçues pour aider les entreprises à approfondir leur engagement auprès des communautés, des OBNL et des partenaires autochtones.

« Comme membre du Réseau PRISME, nous avons la possibilité d'explorer des aspects jusqu'alors inconnus... Nous en avons beaucoup bénéficié. Décidément, nous avons des choses à améliorer et d'autres que nous pourrions faire différemment... Le processus nous a aidé.e.s à mieux définir nos pratiques. »

– Entreprise membre du Réseau PRISME et participante au projet pilote

« Il n'existe pas de conseils pour savoir... comment nous pouvons améliorer [nos partenariats avec les OBNL]. Alors, le fait d'y avoir accès a été incroyablement utile, à tout le moins pour comprendre si nous faisons les choses correctement. La plupart d'entre nous travaillent dans ce domaine depuis longtemps, et l'organisation même, depuis très longtemps. Mais toute cette nouvelle information nous a forcés à revenir à la base et à revoir beaucoup de nos processus. C'était difficile, mais aussi amusant et surtout très utile. Alors, je dirais que ce processus apporte une énorme valeur aux entreprises avec lesquelles vous travaillez. »

– Entreprise membre du Réseau PRISME et participante au projet pilote

Présentation des quatre domaines d'intervention



Stratégie d'investissement communautaire

Aider les entreprises à intégrer les dons et le bénévolat à leur stratégie principale et à l'adapter aux objectifs de l'entreprise et aux besoins de la communauté.



Partenariat et collaboration

Favoriser des relations solides et réciproques avec les OBNL, y compris des programmes d'engagement et de bénévolat du personnel bien réfléchis.



Évaluation et rapport d'impact

Promouvoir des méthodes d'évaluation collaboratives, évolutives et s'inscrivant dans les cadres d'évaluation d'impact existants.



Vérité et réconciliation

Aider les entreprises à contribuer à la réconciliation par le maintien de relations avec des communautés autochtones, centrées sur l'apprentissage, la responsabilité et le changement institutionnel.

Chaque **domaine d'intervention** comprend **des pratiques concrètes** ou des domaines de priorités que les entreprises doivent prendre en considération. Les pratiques sont ensuite déconstruites en indicateurs suggérant des actions précises que les entreprises peuvent réaliser pour mettre en œuvre les diverses Pratiques. À titre d'exemple, voici certains indicateurs de la pratique Stratégie pour l'investissement communautaire dans le premier domaine d'intervention :

Tableau 2
Stratégie pour l'investissement communautaire

Identifiant	Pratique	Indicateur	Description
1	Stratégie D'investissement Communautaire		
1.1	Stratégie pour l'investissement communautaire		Les initiatives d'investissement communautaire de l'entreprise suivent les besoins dans la communauté et une vision claire en phase avec ses principaux objectifs d'affaires et sa mission.
1.1.1		Développement de stratégie	Développer une stratégie et des objectifs d'investissement communautaire dans le contexte de la mission globale, de la vision et de la raison d'être de l'entreprise. Peut comprendre une théorie du changement pour l'impact désiré de ses efforts d'investissement ou d'engagement communautaire. La théorie fait le lien avec la stratégie d'affaires globale de l'entreprise.
1.1.2		Identification et correction de problèmes d'accès	Utiliser des données désagrégées pour cerner des lacunes d'accès non intentionnelles à des programmes et ressources pour diverses communautés. Ajuster la stratégie et les activités d'investissement communautaire pour corriger ces lacunes dans une optique d'inclusivité et d'équité, et en phase avec les objectifs d'impact social définis.
1.1.3		Identification et engagement des parties prenantes	Déterminer les groupes clés ayant un intérêt pour les activités d'investissement communautaire là où l'entreprise maintient des activités, dont les membres du personnel, les investisseurs, la clientèle/les consommateurs.trices ou les membres de la communauté, y compris les communautés des Premières Nations, métisses et inuites. Développer et mettre en œuvre un plan visant la participation de ces groupes. L'information fournie par ces derniers est judicieusement intégrée à l'élaboration et au raffinement de la stratégie d'investissement communautaire, y compris l'évaluation des besoins dans la communauté, les priorités stratégiques, les critères d'évaluation du partenariat, les cadres d'évaluation globaux et les processus de demande et de déclaration d'information.

La liste détaillée des pratiques et indicateurs est disponible à l'annexe A.

Principes directeurs

Les Pratiques PRISME reposent sur cinq principes directeurs, ou valeurs, applicables aux quatre domaines d'intervention :



Centré sur la communauté et inclusif

Considérer en priorité l'expérience réelle des personnes les plus affectées par les iniquités



Fondé sur la confiance et réciproque

Mettre l'accent sur les relations durables avec les OBNL partenaires et reconnaître les rapports de force entre les OBNL et les entreprises donatrices



Intégré aux activités commerciale

Mettre l'impact social au diapason avec les valeurs fondamentales, la stratégie et le contexte opérationnel



Réfléchi et transparent

Encourager un dialogue ouvert, l'apprentissage et l'amélioration continue



Réalisable et évolutif

Formulés pour la situation particulière de l'entreprise et pour favoriser le progrès au fil du temps

Le cadre de pratiques ne se veut aucunement un modèle prescriptif. Il vise plutôt à outiller les entreprises pour avancer de manière graduelle et significative vers des programmes de dons et de bénévolat inclusifs, efficaces et conformes à leurs valeurs.

« Merci de nous avoir donné la chance de préparer la demande. Vous avez créé un niveau d'excellence jamais vu... Ce sera très intéressant et enrichissant au fil du temps de développer nos programmes et pratiques d'investissement communautaire de manière à traduire et à intégrer les critères établis par Imagine Canada. »

– Entreprise membre du Réseau PRISME et participante au projet pilote

Comment utiliser le cadre de pratiques

Tout sauf une liste de contrôle, les Pratiques PRISME ont été conçues pour un engagement approfondi. À mesure que les entreprises appliquent les pratiques, ce processus favorisera la réflexion, la responsabilité et des relations transsectorielles solides. Selon leurs objectifs et leur niveau de maturité, les entreprises peuvent utiliser les Pratiques PRISME de différentes façons :



Outil d'auto-évaluation

Pour établir des forces, des lacunes et des priorités



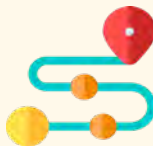
Feuille de route

Pour mettre à jour leur stratégie ou planifier sa mise en œuvre



Point de départ de discussions

Entre équipes d'ESE, d'ESG, de ressources humaines et de direction



Point de référence pour suivre les progrès

À l'interne ou s'accorder avec des pairs et partenaires

Le cadre de pratiques se veut volontairement flexible et évolutif. Ainsi, certaines entreprises pourraient vouloir se concentrer sur un seul domaine d'intervention, p. ex. l'amélioration de l'accessibilité des demandes et des pratiques de déclaration d'information. D'autres pourraient se servir de l'ensemble des pratiques pour entamer une vaste transformation à l'interne.

La genèse des Pratiques PRISME

Imagine Canada souhaitait créer des pratiques d’investissement communautaires crédibles, complètes et réalistes. À cet effet, de 2023 à 2025, nous avons suivi un processus de développement consultatif rigoureux et ancré dans la réalité, tant des acteurs du secteur privé et que des OBNL partenaires.

Timeline



Les trois éléments suivants nous ont permis de créer la base du cadre de pratiques :

Recherche littéraire et étude de marché exhaustives

Nous avons consulté des sources canadiennes et internationales portant sur l’engagement social, l’investissement communautaire, les tendances ESG et la philanthropie fondée sur la confiance. De plus, notre étude Concilier les perspectives a contribué à mettre en lumière les plus importants éléments dans les relations entreprises–OBNL, du point de vue de ces derniers²⁴. Enfin, nous avons dressé un portrait des outils de certification et d’analyse comparative actuellement disponibles afin de comprendre les lacunes et les bons coups.

Entrevues avec des acteurs clés

Nous avons réalisé 17 entrevues avec des dirigeant.e.s d’entreprises et d’OBNL afin de cerner les besoins, les lacunes et les opportunités à prendre en considération dans l’évolution du programme Entreprises généreuses.

Comité directeur multisectoriel

Un groupe diversifié de 22 dirigeant.e.s d’entreprises, d’OBNL et du milieu académique ont fourni des conseils stratégiques tout au long du processus afin d’équilibrer ambition et pragmatisme.



Projet pilote et principaux apprentissages

2024

Un projet pilote de quatre mois auquel ont participé 12 entreprises de diverses industries, dont la finance, les assurances, l'énergie, le commerce de détail et les services professionnels, nous a permis de tester et de peaufiner les pratiques²⁵. Les entreprises participantes ont essayé un nouvel outil d'auto-évaluation en ligne, ont reçu des analyses d'écart sur mesure et ont fourni une rétroaction structurée au sujet des pratiques.

Principaux constats

Réception positive

Les entreprises ont qualifié le processus d'important et de rigoureux; beaucoup ont rapporté des discussions à l'interne et des modifications initiales apportées à leurs pratiques.

Défis rapportés

Certaines entreprises ont trouvé que l'évaluation nécessitait beaucoup de temps. D'autres ont exprimé leurs réserves quant à l'intégration complète des pratiques à la certification d'Imagine Canada.

Taux d'adhérence

En moyenne, les entreprises ont répondu à 60 à 70 % des pratiques dans le domaine d'intervention Stratégie, partenariats et évaluation. Le taux était plus faible avec Réconciliation et équité (un autre domaine d'intervention inclus dans les premières itérations du cadre; pour plus de détails, voir ci-dessous). Ce taux d'adhérence inférieur suggère que certains domaines d'intervention nécessitent plus de soutien et peut s'expliquer par des différences dans la conception de certaines sections.



Deuxième version et consultation de spécialistes

2024-2025

En réponse aux commentaires reçus, nous avons simplifié le cadre en réduisant le nombre de pratiques et d'indicateurs associés de 136 à 70 selon leur pertinence en matière d'investissement communautaire et en allégeant les critères jugés trop complexes.

Affinements après la phase de consultation des expert.e.s

Repositionnement du cadre de pratiques comme outil d'auto-évaluation et d'apprentissage, plutôt que comme un éventuel modèle de certification

À partir des résultats du projet pilote, nous avons développé la deuxième version du cadre et l'avons diffusé auprès de 13 expert.e.s externes en engagement social des entreprises et de 2 représentant.e.s d'entreprises ayant participé au projet pilote. Ce groupe de personnes comprenait des spécialistes en équité, en réconciliation, en évaluation d'impact, en engagement du personnel et en philanthropie.

Pratiques intégrées en matière d'équité et d'inclusion

Cette consultation s'articulait autour de questions fondamentales sur l'objectif stratégique des pratiques, les défis de leur mise en œuvre et le contexte global en matière d'ESG.

Raffinement linguistique

Le langage des pratiques a été révisé dans une optique de clarté, de sensibilité et d'harmonisation avec les différents contextes d'entreprise, notamment en ce qui concerne le nuancement de termes liés à l'équité et à la réconciliation.

Intégration des pratiques en matière d'équité et d'inclusion

Initialement pensées comme cinquième domaine d'intervention, elles ont été incorporées aux autres domaines en faveur d'une approche plus intégrée et stratégique. Les pratiques exemplaires qui en résultent sont fondées sur des données probantes, façonnées par l'expérience de leaders du secteur et d'organismes communautaires, et adaptées aux réalités opérationnelles du monde des affaires actuel. Elles visent à inciter les entreprises à progresser, tout en tenant compte de la grande diversité de points de départ dans le secteur privé.

Le cadre de pratiques ne constitue pas un ensemble de normes : c'est un outil pour faire avancer les stratégies, renforcer la confiance et améliorer l'harmonisation entre l'investissement des entreprises et les priorités des communautés. Il reflète la conviction d'Imagine Canada que, lorsque les entreprises désireuses de stimuler la générosité et de produire un impact disposent des bons outils et des bonnes orientations, elles peuvent devenir des partenaires puissants dans la construction d'un avenir plus solide et plus inclusif pour les communautés canadiennes.

Mettre les pratiques en œuvre : apprentissage intégré, analyse comparative et rétroaction avec le programme PRISME

Les Pratiques PRISME se greffent sur un programme complet développé dans le but de bonifier de manière durable les activités d'investissements et de partenariats communautaires des entreprises. Ces dernières ont accès à des apprentissages, à des analyses comparatives et à la rétroaction des partenaires, leur donnant une compréhension plus complète de leurs propres pratiques actuelles pour ensuite déterminer la voie à suivre.



Composants clés du programme

Par l'entremise du programme, les entreprises membres du Réseau PRISME ont accès aux outils d'accompagnement suivants :

Outil d'analyse des écarts

Un rapport sur mesure qui situe les pratiques d'une entreprise par rapport à ses pairs. Cet outil permet de mettre en lumière les forces et les possibilités de développement dans chacun des quatre domaines d'intervention des Pratiques PRISME.

Sondage auprès des partenaires communautaires

Un sondage indépendant confidentiel réalisé auprès des OBNL partenaires actuels des entreprises offre un regard extérieur candide sur les efforts d'engagement communautaire de celles-ci. Cette rétroaction permet de valider les résultats d'auto-évaluation et de dégager des aspects jusqu'alors négligés.

Occasion d'apprentissage

Des activités triées sur le volet réunissant des représentant.e.s d'entreprises et d'OBNL pour explorer des sujets clés dans un environnement d'apprentissage entre pairs, p. ex. la conception de partenariats équitables, l'intégration des principes ESG et les attentes en matière de déclaration d'information.

Analyse comparative des dons des entreprises

Des données comparatives sur les niveaux de dons, les domaines prioritaires et les stratégies d'investissement dans différents secteurs et industries. Ces analyses permettent aux entreprises d'évaluer comment leurs engagements et ressources allouées se comparent dans le contexte et fournissent des renseignements uniques au Canada.

L'effet combiné de ces éléments permet :

- De cultiver une mentalité d'amélioration continue
- De compléter et de valider l'auto-évaluation réalisée par les entreprises
- D'aider à la planification interne et aux communications externes des entreprises
- De renforcer la responsabilité moyennant les contributions externes.

Ensemble, les pratiques et les outils connexes offrent un portrait complet des programmes de dons et de bénévolat et des partenariats avec les OBNL des entreprises. Ils dressent un portrait ancré dans la réflexion et étayé par des données et une expertise concrète.

Ensemble, les pratiques et les outils connexes offrent un portrait complet des programmes de dons et de bénévolat et des partenariats avec les OBNL des entreprises. Ils dressent un portrait ancré dans la réflexion et étayé par des données et une expertise concrète.

Prochaines étapes : l'avenir des Pratiques PRISME

La publication des Pratiques PRISME d'Imagine Canada marque un important jalon dans le développement d'activités d'engagement communautaire stratégiques, inclusives et efficaces par les entreprises.

Les membres du Réseau PRISME ont désormais accès aux Pratiques révisées que nous continuerons à développer en fonction des commentaires que nous recevrons des entreprises quant à leur pertinence, leur convivialité et leur efficacité dans différents contextes. Dès 2026, toutes les entreprises déposant une première demande de certification seront invitées à réaliser l'auto-évaluation des Pratiques pour faciliter l'apprentissage en vue de cultiver des partenariats de qualité avec des OBNL.

Pour aider les entreprises à s'approprier les Pratiques, Imagine Canada mettra en place un ensemble de ressources comprenant des études de cas et des fiches de conseils. De plus, les membres du Réseau PRISME bénéficieront d'un accès exclusif à des séances d'apprentissage, des ateliers et des forums de pairs centrés sur le partage de connaissances, l'innovation et la résolution de problèmes en temps réel.

Nous invitons les entreprises à se joindre au Réseau PRISME afin de pouvoir accéder à l'outil d'analyse des écarts, aux données d'analyses comparatives et à des ressources sélectionnées en vue de bonifier leur stratégie d'investissement communautaire et d'amplifier les résultats de leur engagement.

Imagine Canada s'engage à continuer son travail en matière de dons et de bénévolat des entreprises selon une approche collaborative, flexible, évolutive et appuyée par des preuves. Nous invitons les entreprises, les OBNL, le milieu académique et les chefs de file communautaires qui souhaitent créer des partenariats forts et équitables entre le secteur privé et la société à nous faire part de leurs opinions.

Ensemble, nous pouvons déterminer ce qui définit des programmes de dons et de bénévolat efficaces et éthiques dans le secteur privé, aujourd'hui et demain.

Imagine Canada s'engage à continuer son travail en matière de dons et de bénévolat des entreprises selon une approche collaborative, flexible, évolutive et appuyée par des preuves. Nous invitons les entreprises, les OBNL, le milieu académique et les chefs de file communautaires qui souhaitent créer des partenariats forts et équitables entre le secteur privé et la société à nous faire part de leurs opinions.

Annexe A : Liste complète des pratiques et indicateurs

Tableau A1
Liste complète des pratiques et indicateurs

Identifiant	Pratique	Indicateur	Description
1	Stratégie D'investissement Communautaire		
1.1	Stratégie pour l'investissement communautaire		Les initiatives d'investissement communautaire de l'entreprise suivent les besoins dans la communauté et une vision claire en phase avec ses principaux objectifs d'affaires et sa mission.
1.1.1		Développement de stratégie	Développer une stratégie et des objectifs d'investissement communautaire dans le contexte de la mission globale, de la vision et de la raison d'être de l'entreprise. Peut comprendre une théorie du changement pour l'impact désiré de ses efforts d'investissement ou d'engagement communautaire. La théorie fait le lien avec la stratégie d'affaires globale de l'entreprise.
1.1.2		Identification et correction de problèmes d'accès	Utiliser des données désagrégées pour cerner des lacunes d'accès non intentionnelles à des programmes et ressources pour diverses communautés. Ajuster la stratégie et les activités d'investissement communautaire pour corriger ces lacunes dans une optique d'inclusivité et d'équité, et en phase avec les objectifs d'impact social définis.
1.1.3		Identification et engagement des parties prenantes	Déterminer les groupes clés ayant un intérêt pour les activités d'investissement communautaire là où l'entreprise maintient des activités, dont les membres du personnel, les investisseurs, la clientèle/les consommateurs.trices ou les membres de la communauté, y compris les communautés des Premières Nations, métisses et inuites. Développer et mettre en œuvre un plan visant la participation de ces groupes. L'information fournie par ces derniers est judicieusement intégrée à l'élaboration et au raffinement de la stratégie d'investissement communautaire, y compris l'évaluation des besoins dans la communauté, des priorités stratégiques, des critères d'évaluation du partenariat, des cadres d'évaluation globaux et les processus de demande et de déclaration d'information.
1.1.4		Engagement de la direction	L'équipe de direction et le conseil d'administration participent activement à l'avancement de la stratégie d'investissement communautaire de l'entreprise.
1.1.5		Leadership et prise de décision inclusifs en matière d'investissement communautaire	S'assurer de la représentation et de la participation significatives des personnes les plus proches des enjeux que l'entreprise souhaite aborder dans sa stratégie d'investissement communautaire. Ces personnes participent aux décisions liées aux investissements communautaires.
1.1.6		Révision et mise à jour régulières de la stratégie	Établir un processus de révision et de mise à jour régulières de la stratégie d'investissement communautaire afin de l'adapter aux besoins changeants de l'entreprise et de la communauté et d'obtenir des résultats durables.

Identifiant	Pratique	Indicateur	Description
1.2	Approche d'investissement communautaire		En matière d'investissement communautaire, l'entreprise adopte une approche flexible et fondée sur la confiance, qui centre les priorités et besoins définis par la communauté.
1.2.1		Financement sans restriction	Fournir une partie des fonds d'investissement communautaire sans restriction ou sous forme de financement de base pour les OBNL et organismes de bienfaisance partenaires.
1.2.2		Engagement à long terme	Offrir des ententes de financement pluriannuel pour soutenir des projets à long terme.
1.2.3		Objectifs d'investissement	Définir des objectifs d'investissement communautaire à court et à long terme, y compris des échéances précises (p. ex. 2, 5 ou 10 ans), selon les priorités établies par la communauté et en fonction de résultats soutenus.
1.2.4		Positionnement général du cadre	Cadrer la stratégie d'investissement communautaire avec les principes ESG ou les normes et cadres de durabilité généraux afin d'en renforcer le positionnement et les résultats stratégiques.
1.2.5		Initiatives ciblées de financement et de partenariat	Allouer une part dédiée des ressources d'investissement communautaire à des organismes dirigés par les membres de la communauté les plus près des problèmes sociaux que l'entreprise souhaite aborder, particulièrement sous forme d'un soutien sans restriction et à long terme, ou au développement des capacités.
1.2.6		Compétences culturelles et apprentissages	Provides ongoing cultural competency learning opportunities for community investment staff who manage nonprofit partnerships or assess applications. This includes training on topics such as historical injustices, Canada's colonial history, and anti-Black racism.

Identifiant	Pratique	Indicateur	Description
2	Partenariat et Collaboration		
2.1	Processus de demandes		
2.1.1		Lignes directrices limpides concernant les possibilités de partenariat	Fournir de l'information claire et accessible sur les programmes d'investissement communautaire existants, y compris une des explications sur l'admissibilité et le processus de demande, aux fins d'équité et d'accessibilité.
2.1.2		Révision des processus de demande	Réviser les processus de demande pour éliminer des barrières imprévues, p. ex. des questions non requises, des exigences d'information excessives ou des processus trop longs. Considérer faire un premier appel de demandes simplifié ou utiliser un processus à plusieurs étapes afin de réduire le fardeau pour les organismes demandeurs ayant accès à peu de ressources.
2.1.3		Activités de sensibilisation et de promotion inclusives	Faire des efforts pour communiquer l'information sur les occasions d'aide à la communauté à un public divers en utilisant différents canaux et langues pour atteindre les membres de la communauté les plus près des sujets définis, le cas échéant.
2.1.4		Critères clairs, inclusifs et transparents	Définir des critères d'évaluation des initiatives d'aide aux communautés, qui sont clairs, transparents et inclusifs de divers modèles organisationnels, ainsi qu'adaptables aux réalités des groupes susceptibles de rencontrer des barrières d'accès aux occasions de financement. Les conditions sont faciles à comprendre, accessibles et accompagnées d'échéanciers raisonnables et bien communiqués. De plus, l'entreprise accorde en priorité des soutiens flexibles, y compris du financement pluriannuel et sans restrictions, si possible.
2.1.5		Processus de demande accessible	S'assurer que l'engagement communautaire et les processus de demande sont accessibles et inclusifs des personnes en situation de handicap en respectant ou en dépassant les normes d'accessibilité. Offrir de la flexibilité concernant la présentation des demandes et les exigences de déclaration d'information, au besoin, p. ex. des options qualitatives ou narratives pour les demandeurs autochtones.
2.1.6		Soutien ciblé à la présentation d'une demande	Offrir un soutien spécialisé sur demande, notamment pour les personnes ou organismes de communautés qui rencontrent des obstacles d'accès aux occasions de financement. Ces mesures peuvent prendre la forme de médias substituts (gros caractères, braille, langage clair, etc.), de traductions, de soutien technique, d'échéancier prolongé, de demande présentée oralement ou d'aide personnalisée pour offrir un accès équitable au financement et aux occasions.
2.2	Communication et engagement envers le secteur		L'entreprise cultive des relations de soutien respectueuses et valorisantes avec le secteur des OBNL et de la bienfaisance sur la base d'une confiance mutuelle et d'objectifs communs. Entre autres, elle mise sur la création de partenariats efficaces, fournit les ressources nécessaires et s'assure de créer des résultats durables.
2.2.1		Dialogue ouvert et constant avec les partenaires	Entretenir un dialogue continu et transparent avec les OBNL partenaires pour discuter de progrès, de défis et d'occasions, adoptant une approche collaborative pour la résolution de problèmes. Maintenir des communications claires et intentionnelles avec les OBNL partenaires, y compris des contacts et réunions réguliers (p. ex. au moins sur une base annuelle, mais souvent trimestrielle), tel qu'énoncé dans les ententes de partenariat ou en fonction des besoins du partenariat. Pour compléter le dialogue, considérer de mettre en place des mécanismes de rétroaction anonyme pour les OBNL partenaires.
2.2.2		Valorisation de l'expertise des OBNL	Reconnaître et encourager l'autonomie et l'expertise des OBNL partenaires, ainsi que leurs opérations, programmes et services en offrant de l'assistance sans imposer son contrôle. S'assurer que les OBNL partenaires sont récompensés équitablement pour le temps, les connaissances et les contributions offerts en dehors des paramètres des ententes de financement.

Identifiant	Pratique	Indicateur	Description
2.2.3		Priorité de l'impact durable	Au-delà des besoins immédiats manifestes dans la communauté, collaborer avec les OBNL afin de contribuer à des résultats à long terme pour corriger les causes fondamentales des besoins présents dans la communauté.
2.2.4		Réaction aux apprentissages antérieurs	De concert avec les partenaires, réfléchir aux leçons apprises d'activités d'investissement communautaire antérieures et appliquer les changements requis afin d'améliorer les politiques et pratiques.
2.2.5		Possibilités mutuellement avantageuses	Dès la mise en place d'activités de partenariat (p. ex. développer des occasions de bénévolat, du matériel de communication, des activités promotionnelles), tenir compte du rapport de forces inhérent et d'éventuelles contraintes sur le plan des ressources. Tenter activement de comprendre les besoins et capacités du partenaire et s'assurer que toutes les activités sont mutuellement avantageuses et imposent une charge minimale aux organismes partenaires. Reconnaître que l'entreprise et son partenaire sont tous les deux responsables du succès de leur partenariat.
2.2.6		Communications claires et transparentes des conditions de financement	Communiquer de manière claire et transparente les objectifs et l'échéancier de financement, les résultats potentiels, ainsi que les exigences ou conditions liées.
2.2.7		Collaboration pour répondre aux besoins de la communauté	Participer de manière significative aux processus, collaborations et initiatives communautaires pansectoriels ou réunissant divers partenaires; ou les organiser, le cas échéant. Mettre à profit les réseaux et relations pour créer des liens entre les secteurs (y compris les secteurs privé, public et académique), et mobiliser des ressources financières et non financières pour réaliser des objectifs communs. Pour ce faire, mobiliser des réseaux, données, informations et relations; faciliter l'échange de connaissances, compétences et meilleures pratiques parmi les partenaires; et développer et exécuter des stratégies visant à élargir la collaboration et à approfondir l'impact.
2.3	Engagement du personnel		
2.3.1		Participation du personnel	Faire participer le personnel aux processus de prise de décisions en matière d'investissement communautaire, y compris le choix de sujets et d'organismes.
2.3.2		Stratégie d'engagement du personnel	Développer une stratégie d'engagement du personnel globale à l'intérieur de la stratégie d'investissement communautaire. Si possible, y inclure une politique de bénévolat et des programmes de don des membres du personnel. Veiller à l'apparition d'obstacles imprévus à la participation et tenter de promouvoir l'inclusion de groupes sous-représentés aux activités d'engagement.
2.3.3		Politique de bénévolat	Adopter une politique officielle sur le bénévolat du personnel, qui témoigne de l'engagement pour la participation des employé.e.s, la responsabilité sociale et des résultats significatifs dans la communauté. Reconnaître concrètement des étapes importantes, p. ex. les heures de bénévolat accomplies.
2.3.4		Cadre de bénévolat	Offrir des politiques et des programmes de soutien favorisant le bénévolat des employé.e.s, p. ex. des congés de bénévolat, des horaires flexibles, la prise en compte de l'engagement bénévole dans l'évaluation du rendement, le versement de dons par l'entreprise en fonction des heures de bénévolat travaillées, ou un programme d'ambassadeurs.trices.
2.3.5		Encourager le bénévolat continu	Au moment de créer des programmes de bénévolat, prendre en compte les ressources déployées par les OBNL partenaires pour recevoir les bénévoles. Si possible, aider les organismes partenaires à compenser les coûts associés et l'incidence sur ses opérations. Encourager le bénévolat continu en mettant l'accent sur la robustesse des relations et la pertinence des résultats.
2.3.6		Favoriser les dons du personnel	Offrir des programmes qui combinent l'engagement du personnel et les dons d'entreprises, p. ex. les programmes de dons de contrepartie, les programmes de dons retenus à la source, les incitatifs au bénévolat fondé sur les connaissances et d'autres mécanismes encourageant les dons des employé.e.s.

Identifiant	Pratique	Indicateur	Description
3	Évaluation et Rapport D'impact		
3.1	Évaluation et rapport d'impact		L'entreprise décide des critères d'évaluation et des processus de déclaration d'information en partenariat avec les OBNL pour tenir compte de leurs capacités et besoins dans l'évaluation des résultats de ses investissements communautaires.
3.1.1		Mesure du progrès	Définir et suivre les indicateurs de rendement clés de l'investissement communautaire (IRC) conformément à la stratégie globale. Prévoir une certaine flexibilité et adaptabilité des IRC au cadre de collecte de données de chaque organisme partenaire. Si possible, après avoir fait le suivi des entrants, des activités et des extrants, progresser vers le suivi des effets et du rendement social des investissements dans les activités d'investissement communautaire. Idéalement, utiliser des données qualitatives et quantitatives pour évaluer ce travail et, dans la mesure du possible, s'arrimer aux processus de collecte de données du partenaire.
3.1.2		Collecte de données démographiques	Réunir des données démographiques sur les demandeurs, les organismes bénéficiaires (p. ex. équipe de direction) et, si possible et en collaboration avec l'organisme partenaire, les populations bénéficiant des initiatives d'investissement communautaire. Utiliser les données pour cerner d'éventuelles lacunes dans les processus et l'accès au financement, et pour continuer à peaufiner la stratégie et les résultats auprès des partenaires. L'entreprise consulte les organismes demandeurs et bénéficiaires au sujet de la collecte de données pour s'assurer de procéder de manière éthique et sans nuire aux participant.e.s.
3.1.3		Évaluation en fonction des capacités et des besoins	Déterminer l'ampleur des processus d'évaluation et de déclaration d'information en fonction de l'importance du financement et des capacités de l'organisme partenaire. Autant que possible, greffer les exigences de déclaration d'information aux données déjà collectées par l'organisme partenaire.
3.1.4		Financement de l'évaluation	Si la collecte de données ou l'évaluation d'impact font partie des exigences inscrites à l'entente de financement, s'assurer qu'une part adéquate de la subvention est réservée au financement de ces activités.
3.1.5		Flexibilité des exigences de déclaration d'information	Prévoir une flexibilité raisonnable des exigences d'évaluation et de déclaration d'information. Notamment, l'entreprise développe et implante des activités et processus d'évaluation de projets en collaboration avec les partenaires autochtones afin d'en assurer la pertinence et la sensibilité culturelles.
3.2	Transparence		L'entreprise fait régulièrement état de ses activités d'investissement communautaire et s'inspire de normes ou de cadres internationaux acceptés.
3.2.1		Exhaustivité	Rendre compte publiquement de l'ensemble de ses investissements communautaires, y compris les types de programmes et d'initiatives soutenus.
3.2.2		Rapport annuel	Publier des rapports d'investissement communautaire sur une base annuelle, au moins.
3.2.3		Respect des normes internationales	Cadrer la stratégie d'investissement communautaire avec les principes ESG ou les normes et cadres de durabilité généraux afin d'en renforcer le positionnement et les résultats stratégiques.
3.2.4		Engagement des parties prenantes	Faire rapport de l'influence des processus d'engagement sur les stratégies d'investissement communautaire. Voir l'indicateur 1.1.3 Identification et engagement des parties prenantes.
3.2.5		Partenariats	Rendre compte des partenariats, des collaborations et de l'engagement avec les membres de la communauté, les OBNL partenaires et les employé.e.s. Voir l'indicateur 1.1.3 Identification et engagement des parties prenantes.

Identifiant	Pratique	Indicateur	Description
4	Vérité et Réconciliation		
4.1	Orientation et apprentissage		Investir dans le perfectionnement professionnel et l'apprentissage sur des sujets concernant les Premières Nations, Métis et Inuits par rapport à l'investissement communautaire. S'assurer que les membres du personnel suivent des formations en compétence culturelle afin de développer des relations positives avec ces communautés.
4.1.1		Formation sur les difficultés que vivent les communautés autochtones	Incorporer l'apprentissage sur les difficultés que vivent les communautés des Premières Nations, métisses et inuites aux activités de perfectionnement professionnel de l'équipe responsable de l'investissement communautaire. Exemple : histoire coloniale européenne par rapport aux Premières Nations, Métis et Inuits, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples autochtones (DNUDPA), les traités, La Loi sur les Indiens, les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, les appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQ+ autochtones disparues et assassinées. Dans la mesure du possible, intégrer l'apprentissage sur la gestion de relations tenant compte des traumatismes avec les communautés.
4.1.2		Orientations culturelles pour le développement de relations	Promouvoir des relations véritables et respectueuses avec les communautés des Premières Nations, métisses et inuites en fournissant aux employé.e.s des orientations culturelles et des protocoles relationnels.
4.2	Développement de relations et engagement		L'entreprise développe des relations et s'engage de manière véritable et respectueuse auprès des communautés autochtones et de ses partenaires en intégrant leur rétroaction et leurs perspectives dans ses politiques et pratiques d'investissement communautaire.
4.2.1		Développement de relations antérieur au partenariat officiel	Faire un travail de sensibilisation et déployer des efforts pour créer des relations véritables, réciproques et à long terme avec des organismes autochtones avant même le début du processus de demande/de subvention ou de la relation officielle.
4.2.2		Engagement auprès des partenaires des Premières Nations, métis et inuits	Encourager la participation des communautés des Premières Nations, métisses ou inuites à l'élaboration de stratégies de financement en commençant tôt à développer des relations et un dialogue ouvert avec elles. Concrètement, inviter les partenaires autochtones à faire part de leur perspective avant la définition des priorités de financement et maintenir la conversation avec les partenaires existants pour faire en sorte que les approches de financement demeurent pertinentes, respectueuses, le fruit d'une collaboration et à l'image des priorités communautaires.
4.2.3		Consentement éclairé dans le cadre du partenariat	S'assurer que tous les partenariats et collaborations avec des partenaires et communautés autochtones respectent le principe du consentement libre, préalable et éclairé, et que la transparence et le consensus transcendent tous les aspects de la relation.
4.2.4		Gouvernance autochtone	Veiller à ce que la conception des partenariats et collaborations, y compris toutes les activités et approches utilisées, avec les communautés des Premières Nations, métisses et inuites respecte et intègre les structures et les processus décisionnels des communautés concernées.
4.2.5		Soutien aux droits territoriaux autochtones	Soutenir et défendre le principe selon lequel les Premières Nations, les Métis et les Inuits sont les premiers gardiens et titulaires de droits sur le territoire aujourd'hui appelé le Canada.
4.2.6		Déclaration de pratiques préjudiciables aux peuples autochtones	Reconnaître que certaines pratiques peuvent causer des préjudices aux communautés autochtones et s'engager à consulter ces communautés pour cerner, atténuer et réduire ces risques. Faire rapport de ces activités aux communautés concernées, conformément aux normes internationales de déclaration d'information en matière d'ESG.

Identifiant	Pratique	Indicateur	Description
4.3	Plan d'action en matière de réconciliation et politiques connexes		L'entreprise a créé un plan d'action en matière de réconciliation ou des politiques connexes et obtient des titres reconnaissant ses bonnes relations avec les communautés autochtones.
4.3.1		Identification de communautés et développement de relations	Cerner les communautés des Premières Nations, métisses et inuites démontrant un intérêt pour les activités d'investissement communautaire, y compris les communautés établies ou détenant des droits territoriaux issus de traités là où l'entreprise mène ses activités, ainsi que les communautés touchées par les priorités et les objectifs d'investissement communautaire de l'entreprise. Mettre en place un plan pour encourager la participation des membres de la communauté et pour investir du temps dans le développement de partenariats réciproques et durables favorisant la confiance mutuelle et la collaboration. Tenir véritablement compte de l'apport des communautés autochtones concernées dans le développement du partenariat et de l'engagement avec elles, ainsi que dans l'élaboration et la mise au point de stratégies d'investissement communautaire, notamment l'évaluation des besoins de la communauté, les priorités stratégiques, les critères d'évaluation du partenariat, les cadres d'évaluation globaux, ainsi que les processus de demande et de déclaration d'information.
4.3.2		Plan d'action en matière de réconciliation	Créer et mettre en œuvre un plan d'action en matière de réconciliation ou des politiques organisationnelles connexes, éclairés par le développement de relations avec les communautés autochtones et leurs contributions. Le plan ou les politiques énoncent des actions tangibles et mesurables visant à concrétiser la réconciliation dans les activités opérationnelles, les relations et les efforts d'investissement communautaire de l'entreprise. Intégrer une réflexion et une planification continues pour faire progresser la réconciliation dans le contexte des activités d'investissement communautaire.
4.3.3		Politique concernant la CVR et la DNUDPA	Publier une politique organisationnelle qui souligne l'appui aux recommandations formulées par la <u>Commission de vérité et réconciliation du Canada</u> et à la Déclaration des Nations Unies pour les droits des peuples autochtones (<u>DNUDPA</u>).
4.3.4		Engagement auprès du CCEA	Obtenir l'attestation de partenariat en relation avec les autochtones (<u>APRA</u>) du Conseil canadien pour l'entreprise autochtone (<u>CCEA</u>) (certification ou engagement).
4.3.5		Souveraineté de données	Maintenir la souveraineté de données autochtones en appliquant les principes PCAP, le cas échéant, afin que les communautés des Premières Nations, métisses et inuites maintiennent la propriété de leurs données, le contrôle de ces dernières et l'accès, en plus de participer aux décisions concernant la collecte, le partage et l'utilisation de ces données dans le cadre du partenariat entre l'entreprise et la communauté.
4.3.6		Reconnaissance territoriale validée par la communauté	Adopter une reconnaissance territoriale créée conjointement avec les communautés autochtones, ou révisée par celles-ci, propre au contexte local de l'entreprise, accessible au public et accompagnée d'engagements continus et de politiques claires visant à concrétiser les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation.

Identifiant	Pratique	Indicateur	Description
4.4	Approches d'investissement communautaire		L'entreprise s'assure que ses activités d'investissement communautaire appuient des initiatives mises de l'avant par des Autochtones, corrigent des injustices historiques et contribuent aux efforts de réconciliation.
4.4.1		Financement et initiatives de partenariats avec les Premières Nations, Métis et Inuits	Dans le cadre d'une stratégie visant à promouvoir l'inclusion et l'accès aux possibilités socioéconomiques, réserver une partie des fonds alloués à l'investissement communautaire pour les organismes dirigés par les Autochtones ou desservant une clientèle autochtone.
4.4.2		Soutien d'initiatives pour l'autonomisation et les droits des Premières Nations, Métis et Inuits	Outre la réponse aux besoins immédiats des communautés, utiliser une partie des ressources prévues pour soutenir des initiatives ayant pour objectif l'autonomisation des communautés autochtones et la promotion de leurs droits.

Annexe B : Un mot sur l'équité et les Pratiques

L'élaboration des Pratiques PRISME a été accompagnée d'une réflexion sur l'intégration à la fois stratégique et pratique de l'équité à tous les aspects de l'investissement communautaire et des partenariats des entreprises avec les OBNL.

Les premières versions des Pratiques comprenaient un domaine d'intervention distinct pour l'équité incluant, entre autres, une pratique concernant les processus de demande. À la suite des consultations et des commentaires reçus durant le projet pilote, nous avons choisi une approche différente. Plutôt que de traiter le sujet dans une catégorie à part, nous avons intégré des attentes et indicateurs liés à l'équité aux trois domaines d'intervention Stratégie, Partenariat, et Évaluation et déclaration d'intervention. De plus, on constate un chevauchement entre certaines considérations liées à l'équité et la section consacrée à la réconciliation. Cela dit, il existe d'importantes différences entre les efforts de réconciliation avec les Autochtones et les efforts d'équité dans une optique générale.

Le choix de traiter les considérations liées à l'équité selon une approche intégrée s'appuie sur deux réflexions. D'abord, l'équité n'est pas un concept circonscrit et concerne tous les aspects des programmes de dons et de bénévolat, de la définition des priorités jusqu'à l'allocation des ressources et l'évaluation des résultats. Son cloisonnement dans un domaine d'intervention à part n'aurait pas rendu justice à son importance transversale. Ensuite, nous tenions à souligner l'importance de l'équité comme une considération stratégique essentielle, et ce en utilisant un langage accessible pour divers publics. Notre approche permet d'éviter du jargon et de parler de l'équité en termes clairs et pratiques. Ainsi, si une entreprise se dote d'un objectif d'impact social sans toucher l'ensemble des groupes au sein d'une communauté, elle a non seulement un problème d'équité, mais aussi un défi stratégique à relever.

L'intégration de l'équité à tous les domaines d'intervention doit faire en sorte que la justice, l'accès et les besoins des communautés sont au cœur de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation de l'investissement communautaire des entreprises. Et ce, même si les entreprises n'utilisent pas le langage propre à l'équité. Cette approche intégrée exprime notre perspective selon laquelle les investissements communautaires des entreprises sont d'autant plus crédibles et efficaces qu'ils sont judicieux, inclusifs et adaptés en fonction de divers besoins.

À titre de référence, le tableau suivant comprend les pratiques les plus pertinentes :

Tableau 2
Pratiques et indicateurs liés à l'équité

Identifiant	Pratique	Indicateur	Description
1	Stratégie D'investissement Communautaire		
1.1	Stratégie pour l'investissement communautaire		Les initiatives d'investissement communautaire de l'entreprise suivent les besoins dans la communauté et une vision claire en phase avec ses principaux objectifs d'affaires et sa mission.
1.1.2		Identification et correction de problèmes d'accès	Utiliser des données désagrégées pour cerner des lacunes d'accès non intentionnelles à des programmes et ressources pour diverses communautés. Ajuster la stratégie et les activités d'investissement communautaire pour corriger ces lacunes dans une optique d'inclusivité et d'équité, et en phase avec les objectifs d'impact social définis.
1.1.3		Identification et engagement des parties prenantes	Déterminer les groupes clés ayant un intérêt pour les activités d'investissement communautaire là où l'entreprise maintient des activités, dont les membres du personnel, les investisseurs, la clientèle/les consommateurs ou les membres de la communauté, y compris les communautés des Premières Nations, métisses et inuites. Développer et mettre en œuvre un plan visant la participation de ces groupes. L'information fournie par ces derniers est judicieusement intégrée à l'élaboration et au raffinement de la stratégie d'investissement communautaire, y compris l'évaluation des besoins dans la communauté, les priorités stratégiques, les critères d'évaluation du partenariat, les cadres d'évaluation globaux et les processus de demande et de déclaration d'information.
1.1.5		Leadership et prise de décision inclusifs en matière d'investissement communautaire	S'assurer de la représentation et de la participation significatives des personnes les plus proches des enjeux visés par la stratégie d'investissement communautaire. Ces personnes participent aux décisions concernant les investissements.
1.2	Approche d'investissement communautaire		En matière d'investissement communautaire, l'entreprise adopte une approche flexible et fondée sur la confiance, qui centre les priorités et besoins définis par la communauté.
1.2.5		Initiatives ciblées de financement et de partenariat	Allouer une part dédiée des ressources d'investissement communautaire à des organismes dirigés par les membres de la communauté les plus près des problèmes sociaux que l'entreprise souhaite aborder, particulièrement sous forme d'un soutien sans restriction et à long terme, ou au développement des capacités.
1.2.6		Compétences culturelles et apprentissages facilités par la communauté	Offrir régulièrement des occasions d'acquisition de compétences culturelles au personnel responsable de la gestion des partenariats avec les OBNL ou de l'évaluation des demandes dans les équipes d'investissement communautaire, y compris des formations sur les injustices historiques, l'histoire coloniale du Canada et le racisme anti-Noir.

Identifiant	Pratique	Indicateur	Description
2	Partenariat et Collaboration		
2.1	Processus de demandes		L'entreprise prend des mesures pour assurer l'accessibilité de ses processus de demandes de subvention. Notamment, elle utilise différents canaux et langues pour atteindre un public divers, définit des critères d'évaluation limpides et inclusifs, met en place un processus accessible, offre des mesures d'assistance spécialisées pour les groupes qui rencontrent certains obstacles, et fait des efforts pour assurer une variété de perspectives parmi les personnes responsables de choisir les projets d'investissement communautaire afin de voir à la qualité des décisions.
2.1.1		Lignes directrices limpides concernant les possibilités de partenariat	Fournir de l'information claire et accessible sur les programmes d'investissement communautaire existants, y compris une des explications sur l'admissibilité et le processus de demande, aux fins d'équité et d'accessibilité.
2.1.2		Révision des processus de demande	Réviser les processus de demande pour éliminer des barrières imprévues, p. ex. des questions non requises, des exigences d'information excessives ou des processus trop longs. Considérer faire un premier appel de demandes simplifié ou utiliser un processus à plusieurs étapes afin de réduire le fardeau pour les organismes demandeurs ayant accès à peu de ressources.
2.1.3		Activités de sensibilisation et de promotion inclusives	Faire des efforts pour communiquer l'information sur les occasions d'aide à la communauté à un public divers en utilisant différents canaux et langues pour atteindre les membres de la communauté les plus au fait des sujets définis, le cas échéant.
2.1.4		Critères clairs, inclusifs et transparents	Définir des critères d'évaluation des initiatives d'aide aux communautés, qui sont clairs, transparents et inclusifs de divers modèles organisationnels, ainsi qu'adaptables aux réalités des groupes susceptibles de rencontrer des barrières d'accès aux occasions de financement. Les conditions sont faciles à comprendre, accessibles et accompagnées d'échéanciers raisonnables et bien communiqués. De plus, l'entreprise accorde en priorité des soutiens flexibles, y compris du financement pluriannuel et sans restrictions, si possible.
2.1.5		Processus de demande accessible	S'assurer que l'engagement communautaire et les processus de demande sont accessibles et inclusifs des personnes en situation de handicap en respectant ou en dépassant les normes d'accessibilité. Offrir de la flexibilité concernant la présentation des demandes et les exigences de déclaration d'information, au besoin, p. ex. des options qualitatives ou narratives pour les demandeurs autochtones.
2.1.6		Soutien ciblé à la présentation d'une demande	Offrir un soutien spécialisé sur demande, notamment pour les personnes ou organismes de communautés qui rencontrent des obstacles d'accès aux occasions de financement. Ces mesures peuvent prendre la forme de médias substituts (gros caractères, braille, langage clair, etc.), de traductions, de soutien technique, d'échéancier prolongé, de demande présentée oralement ou d'aide personnalisée pour offrir un accès équitable au financement et aux occasions.

Identifiant	Pratique	Indicateur	Description
3	Évaluation et Rapport D'impact		
3.1	Évaluation et rapport d'impact		L'entreprise décide des critères d'évaluation et des processus de déclaration d'information en partenariat avec les OBNL pour tenir compte de leurs capacités et besoins dans l'évaluation des résultats de ses investissements communautaires.
3.1.2		Collecte de données démographiques	Colliger des données démographiques sur les demandeurs, les organismes bénéficiaires (p. ex. équipe de direction) et, si possible et en collaboration avec l'organisme partenaire, les populations bénéficiant des initiatives d'investissement communautaire. Utiliser les données pour cerner d'éventuelles lacunes dans les processus et l'accès au financement, et pour continuer à peaufiner la stratégie et les résultats auprès des partenaires. L'entreprise consulte les organismes demandeurs et bénéficiaires au sujet de la collecte de données pour s'assurer de procéder de manière éthique et sans nuire aux participant.e.s.
3.1.5		Flexibilité des exigences de déclaration d'information	Prévoir une flexibilité raisonnable des exigences d'évaluation et de déclaration d'information. Notamment, l'entreprise développe et implante des activités et processus d'évaluation de projets en collaboration avec les partenaires autochtones afin d'en assurer la pertinence et la sensibilité culturelles.

Annexe C : Un mot sur la réconciliation et le savoir autochtone

Nous avons élaboré les pratiques en matière de réconciliation en nous appuyant sur des études, l'avis d'expert.e.s et le projet pilote afin de les ancrer dans des sources crédibles et le savoir autochtone.

Une première consultation de nos partenaires dans le secteur nous a permis de déterminer des domaines prioritaires, en particulier les points de vue partagés par des représentant.e.s autochtones participant aux efforts de plaidoyer d'Imagine Canada.

Les travaux de recherche consultés incluent plusieurs produits par des spécialistes autochtones :

- International Funders for Indigenous Peoples (IFIP): Funder's Toolkit: Implementation of the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples (en anglais)
- Rapport de la Real Estate Foundation of British Columbia : Transformative Actions for UNDRIP Advancement (en anglais)
- Rapport d'Imagine Canada : Favoriser l'équité dans le domaine de l'investissement communautaire des entreprises

- Fonds de résilience des peuples autochtones (FRPA) : sommaire du rapport d'engagement (en anglais)
- The Circle: I4DM Definitional Matrix (en anglais)

De plus, nous avons embauché une firme de consultation spécialisée en équité et avons commandé une révision de la première version des pratiques auprès d'un consultant autochtone, y compris la formulation de recommandations. Ainsi, nous voulions nous assurer que le cadre reflète adéquatement des approches d'investissement communautaire autochtones. Dans le cadre du projet pilote, 12 entreprises ont testé les pratiques que nous avons ensuite ajustées en fonction de leurs commentaires afin de rendre le savoir en matière de réconciliation encore plus pertinent pour les entreprises.

Durant la dernière étape de consultation, nous avons interviewé deux personnes ayant de l'expertise et de l'expérience professionnelles en partenariats entreprise-OBNL avec participation autochtone.

Les pratiques dans ce domaine d'intervention ont été conçues selon une approche holistique, c'est-à-dire que l'engagement avec les communautés autochtones est pensé au-delà des activités d'investissement communautaire. Nous savons que des relations transactionnelles sans véritable partenariat ont causé et continuent de causer bien de dommages. Il s'agit d'un domaine de travail qui continuera d'évoluer grâce au dialogue avec des spécialistes autochtones et à l'apprentissage des membres du secteur.

Références

- 1 Edelman. (2025). *Trust Data Dashboard*. Edelman. <https://www.edelman.com/trust/data-dashboard>
- 2 Schear, M. et Hutchinson, R. (27 November 2023). How Authenticity Unlocks Corporate Impact. *Boston Consulting Group*. <https://www.bcg.com/publications/2023/how-authenticity-unlocks-corporate-impact>
- 3 Baker, J. et Lasby, D. (23 juin 2025), Nouvelles données de l'Enquête sur le don, le bénévolat et la participation de Statistique Canada. *Imagine Canada*. <https://imaginecanada.ca/fr/360/nouvelle-donnees-de-l-enquete-sur-le-don-le-benevolat-et-la-participation-de-statistique-canada>
- 4 Ibid.
- 5 Heath, E. & Thurbon, D. (2024). Let's talk about 'S' baby: Towards a model for community investment 2.0. *EY Australia*. https://www.ey.com/en_au/insights/climate-change-sustainability-services/why-we-need-to-do-better-at-community-investment
- 6 Association of Corporate Citizenship Professionals (2024), 5th Annual CSR. <https://accp.org/resources/csr-resources/insights-survey-2024/>
- 7 Heath, E. et Thurbon, D. (2024), Let's talk about 'S' baby: Towards a model for community investment 2.0. *EY Australia*. https://www.ey.com/en_au/insights/climate-change-sustainability-services/why-we-need-to-do-better-at-community-investment
- 8 Mazutis, D. D. et Slawinski, N. (2015), « Reconnecting Business and Society: Perceptions of Authenticity in Corporate Social Responsibility », *Journal of Business Ethics*, 131, p. 137-150. <https://doi.org/10.1007/s10551-014-2253-1>
- 9 Loza, J. (2004), « Business-Community Partnerships: The Case for Community Organization Capacity Building », *Journal of Business Ethics*, 53, p. 297-311. <https://doi.org/10.1023/B:BUSI.0000039415.90007.56>
- 10 Association of Corporate Citizenship Professionals (2025), *ACCP's Making the Case for Corporate Social Impact Guide: How Stakeholder Expectations Drive This Work*. <https://accp.org/resources/csr-resources/accp-insights-blog/accps-making-the-case-for-corporate-social-impact-guide-how-stakeholder-expectations-drive-this-work/>
- 11 Imagine Canada (24 mars 2025), Generosity and Trust Roundtable: What Canadians expect from Business in 2025. *Imagine Canada*.
- 12 Jensen, E. (6 novembre 2024), Quelles tendances influenceront sur les organismes de bienfaisance et les OBNL au quatrième trimestre de 2024? *Imagine Canada*. <https://imaginecanada.ca/fr/360/quelles-tendances-influeront-sur-les-organismes-de-bienfaisance-et-les-obnl-au-quatrieme-trimestre-de-2024>
- 13 Heath, E. et Thurbon, D. (2024), Let's talk about 'S' baby: Towards a model for community investment 2.0, *EY Australia*. https://www.ey.com/en_au/insights/climate-change-sustainability-services/why-we-need-to-do-better-at-community-investment
- 14 Ayer, D. et Fernando-Mills, N. (octobre 2024), Concilier les perspectives : point de vue des OBNL sur l'impact social des entreprises au Canada, *Imagine Canada*. <https://imaginecanada.ca/sites/default/files/concilier-les-perspectives.pdf>
- 15 Ibid.
- 16 Association of Corporate Citizenship Professionals (2025), *ACCP's Making the Case for Corporate Social Impact Guide: How Stakeholder Expectations Drive This Work*. <https://accp.org/resources/csr-resources/accp-insights-blog/accps-making-the-case-for-corporate-social-impact-guide-how-stakeholder-expectations-drive-this-work/>
- 17 Ibid.
- 18 Ayer, D. & Fernando-Mills, N. (octobre 2024), Concilier les perspectives : point de vue des OBNL sur l'impact social des entreprises au Canada, *Imagine Canada*. <https://imaginecanada.ca/sites/default/files/concilier-les-perspectives.pdf>

- 19 Heath, E. et Thurbon, D. (2024), Let's talk about 'S' baby: Towards a model for community investment 2.0, *EY Australia*. https://www.ey.com/en_au/insights/climate-change-sustainability-services/why-we-need-to-do-better-at-community-investment
- 20 Global Reporting Initiative (2016), GRI 413: Local Communities 2016, *Global Reporting Initiative*. <https://www.globalreporting.org/publications/documents/english/gri-413-local-communities-2016/>
- 21 IFRS Foundation (n.d.), Introduction to the ISSB and IFRS Sustainability Disclosure Standards, *IFRS Foundation*. <https://www.ifrs.org/sustainability/knowledge-hub/introduction-to-issb-and-ifrs-sustainability-disclosure-standards/>
- 22 IFRS Foundation (n.d.), SASB Standards Overview, *IFRS Foundation*. <https://sasb.ifrs.org/standards/>
- 23 Corporate Racial Equity Alliance. (n.d.), *Corporate Standards*. <https://corporateraciaequityalliance.org/corporate-standards>
- 24 Ayer, D. & Fernando-Mills, N. (octobre 2024), Concilier les perspectives : point de vue des OBNL sur l'impact social des entreprises au Canada, *Imagine Canada*. <https://imaginecanada.ca/sites/default/files/concilier-les-perspectives.pdf>
- 25 Imagine Canada (9 octobre 2024), Imagine Canada lance PRISME, le Réseau des entreprises engagées, *Imagine Canada*. <https://imaginecanada.ca/fr/communiqu%C3%A9-presse/lancement-prisme-le-reseau-des-entreprises-engagees>



PRISME

Le réseau des
entreprises engagées

IMAGINE
CANADA